
Guide pour le développement de la politique communale de l'enfance et de la jeunesse

Outil O3.13

Indications : Formulation d'objectifs

Les critères suivants servent de repères pour bien formuler les objectifs. Ils ne doivent pas forcément tous être remplis.

- L'objectif décrit une situation souhaitée dans le futur.
- L'objectif décrit une amélioration, une détérioration évitée ou la stabilisation de la situation actuelle.
- L'objectif est formulé de manière positive, c'est-à-dire qu'il est axé sur la solution plutôt que sur le problème.
- La manière dont l'objectif est formulé indique clairement à qui ou à quoi il fait référence, c'est-à-dire pour qui ou pour quoi l'amélioration visée devrait valoir.
- Groupe cible : si l'objectif fait référence à des personnes, il faut nommer ce qui est visé avec cet objectif, c'est-à-dire quel changement on cherche à déclencher chez le groupe cible (au lieu de décrire une mesure ou un processus).
- Atteindre l'objectif est un défi. L'objectif ne renvoie pas à quelque chose qui se produira si aucune action délibérée n'est posée.
- Le cadre temporel dans lequel les objectifs doivent être atteints est délimité par la période de validité du concept (ou est précisé lors de la planification des mesures).

Source : ces conseils relatifs à la manière de formuler des objectifs, sous une forme légèrement adaptée, sont issus de la brochure QS21 : « *Zielfindung und Zielklärung – ein Leitfaden* ». Dr. Wolfgang Beywl, Ellen Schepp-Winter. Bundesinitiative « Qualitätssicherung in der Kinder- und Jugendhilfe ».